



**L'équipe FO PNO vous renouvelle ses Meilleurs Vœux pour cette nouvelle année 2016 !  
Santé, Emploi et Avenir seront les leitmotivs pour cette année....**

### Patroller en route (en vol) !

L'information est tombée récemment et les équipes Sagem peuvent finalement pousser un **grand OUF de soulagement** (et aussi une poussée de fierté pour le travail accompli !). Oui car l'affaire était encore loin d'être gagnée en Novembre dernier et les équipes commerciales de Sagem ont dû se battre « comme des diables » pour évincer l'offre Thales avec leur Watchkeeper. Avec cette commande de 14 Drones Patroller pour des 1eres livraisons en 2018, **c'est déjà pour les 70 salariés de Sagem PNO, une charge assurée pour un certain temps. Mais c'est aussi plusieurs dizaines d'autres (dont les fonctions supports), des emplois sauvegardés !**

Belle victoire !

Néanmoins, il ne faut pas que ce soit l'arbre qui cache la forêt, car notre site R&D continue à souffrir d'une baisse de charge et ce malgré les affaires récemment remportées (PASEO, BOMR, AASM export...). Il subsiste toujours près de 5% de salariés Sagem PNO qui se retrouve aujourd'hui directement en baisse de charge (ADIRU n'est pas à elle seule responsable !)



Certes, la Direction minimise cet effet en nous indiquant que l'impact portera uniquement sur des « emplois extérieurs ». Mais n'oublions pas qu'un bon nombre de ces emplois (à 90% en prestation) évoqués travaille depuis longtemps pour Sagem et que **ces salariés possèdent un savoir-faire et une expérience incontournable**. Alors Quid de la valorisation du travail pour les salariés ?

Pour FO, il est primordial de conserver notre savoir-faire et nos compétences car **l'avenir de Sagem se joue aujourd'hui dans notre propension à nous développer à l'international et à gagner des marchés**. N'oublions pas qu'il faut plusieurs années pour former « au métier Sagem », s'il existe toujours ?

### Travaux et Transferts sur PNO :

Les travaux sur ERA avancent plutôt bien, mais la direction a d'ores et déjà annoncé un certain retard qui potentiellement pourrait impacter les transferts. Néanmoins, rassurez-vous car il subsiste tout de même quelques enjeux liés à la vente des bâtiments d'ARG et les délais doivent donc être tenus coûte que coûte ! Dans ce contexte fortement sous pression, **la présence d'un bon CHSCT est requise et FO se positionne bien évidemment comme volontaire** compte tenu du contexte décrit plus loin (cf Comité d'Etablissement).

Nous nous devons d'échanger avec la Direction sur des sujets importants tels que **la place dans les bureaux (conditions de travail)**, le nombre et la disponibilité des salles de réunion, les places de parking, la disponibilité du Restaurant d'Entreprise et le **sujet phare des transports**. FO a pour priorité le bien-vivre au travail et continuera à négocier sur l'ensemble de ces sujets pour obtenir le meilleur pour tous les salariés.

Comme nous l'avons décrit dans nos tracts de Novembre et Décembre dernier, une organisation syndicale n'a pas souhaité poursuivre ses missions au CE d'ARG jusqu'à la date prévue (càd Avril 2016) et n'a ainsi pas signé l'accord de prorogation des mandats sur ARG, comme le prévoyait pourtant l'accord signé au niveau central, et d'ailleurs signé par eux-mêmes (y a-t-il une logique ?).

Les impacts ne sont pas moindres, puisque dorénavant, **il n'y a officiellement plus de Représentants du Personnel sur ARG**. De plus, en toute rigueur, et compte tenu que **l'établissement d'ARG demeure un établissement distinct**, la Direction se doit normalement de refaire des élections sur ARG dans les plus brefs délais afin que les salariés puissent continuer à être représentés sur l'établissement d'ARG et cela jusqu'aux élections sur ERA (prévues en Juin 2016).

Disposition légale :

« Le rattachement administratif, n'emporte pas de transfert réel des salariés qui demeurent physiquement sur le site d'Argenteuil et donc continuent à bénéficier du CE d'Argenteuil et de perdurer dans l'effectif pour le calcul de la subvention du CE d'Argenteuil à l'instar par exemple du personnel intérimaire ou mis à disposition (art. 1111-2 du code du travail) »

A noter également que dans cette situation, le CE d'ERA n'a aucunement légitimité pour gérer les œuvres sociales des salariés d'ARG.

Disposition légale :

« L'article L 2322-7 du code du travail prévoit les conditions de suppression du CE. A défaut d'accord, (entre employeur et organisations syndicales) le CE doit continuer à fonctionner en application de toutes ses prérogatives légales. Le CE d'Eragny, ne peut s'arroger d'autorité le droit de gérer des salariés qui ne sont pas transférés et n'entre pas (encore) dans son champs de gestion. »

**FO, conscient des impacts que les dispositions légales pourraient avoir sur les salariés d'ARG (élections sur ARG, gèle des œuvres sociales d'ARG...), a préféré se tourner vers « un accord de bon fonctionnement pour tous ».**

1. Malgré la disparition des Instances Représentatives du Personnel d'ARG, **les salariés d'ARG pourront être représentés dans le CE d'ERA par leurs « anciens » élus.**
2. Les œuvres sociales d'ARG et d'ERA sont gérées par un bureau CE « intermédiaire » composé du bureau d'ERA et de certains élus/mandatés d'ARG exerçant sur ARG. **L'ex Secrétaire Administrative d'ARG (Elsa) travaille au ¾ de son temps pour ARG.**
3. L'établissement d'ARG doit pouvoir être suivi par un CHSCT et des Délégués du Personnel du fait de leurs disparitions sur ARG. Une instance provisoire sur ERA sera mise en place de la même manière.

**FO a pour objectif d'assurer au mieux cette période transitoire et pour ce faire, a renforcé l'équipe avec l'arrivée d'un 2<sup>nd</sup> Délégué Syndical sur ERA.**

**FO affiche clairement ses ambitions pour le nouveau centre PNO et ses salariés**

**L'emploi dans les meilleures conditions possibles, car il n'est pas toujours facile de concilier exigences professionnelles et exigences familiales afin de préparer au mieux notre avenir !**

**FO fera tout le nécessaire pour porter le CE de PNO à son niveau d'excellence**

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter vos élu(es)s CE, DP, CHSCT et délégués syndicaux.

==> Laurence DANYS : ERA – 615210 et Frédéric BETIS : ARG/ERA – 610103/610971

**Administratifs, Techniciens, Ingénieurs ou Cadres, choisissez FO !!**